



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/FPA/1996/25  
5 août 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1996  
9-13 septembre 1996, New York  
Point 12 de l'ordre du jour provisoire  
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME DU FNUAP POUR LA BOLIVIE  
ET DE RESSOURCES ADDITIONNELLES POUR CE PROGRAMME

Rapport de la Directrice exécutive

I. RAPPEL DES FAITS

1. Le FNUAP demande que le programme d'assistance à la Bolivie, dont la prolongation jusqu'à la fin de 1996 a déjà été approuvée par le Conseil d'administration en mars 1996, soit prolongé d'un an, c'est à dire jusqu'à la fin de 1997. L'objectif principal de cette prolongation supplémentaire est de terminer d'harmoniser les cycles de programmation du PNUD et de l'UNICEF en 1998. Il convient de rappeler que cette deuxième prolongation résulte de la décision du PNUD de prolonger son programme d'un an. Le FNUAP demande également l'autorisation d'ouvrir un crédit additionnel de 1,9 million de dollars, dont 1,7 million serait financé au moyen du budget ordinaire du FNUAP, les 200 000 dollars restants étant obtenus auprès de sources multilatérales. Un donateur bilatéral a déjà officieusement accepté de fournir cette somme. Ce crédit additionnel permettrait de financer la prolongation du programme et faciliterait le passage au prochain programme d'assistance qui sera présenté au Conseil d'administration en 1997.

2. En juin 1991, le Conseil d'administration a approuvé le premier programme du FNUAP pour la Bolivie (1991-1995), d'un montant de 10 millions de dollars. En mars 1996, il en a approuvé la prolongation jusqu'à la fin de 1996, portant le montant total du programme pour la période 1991-1996 à 12 millions de dollars, dont 11 millions seraient financés au moyen du budget ordinaire. La nouvelle prolongation proposée, si elle était approuvée, porterait le montant total du programme à 13,9 millions de dollars pour la période 1991-1997. Elle reprend les catégories du plan de travail établi lors de l'approbation du programme initial.

3. Depuis que le Gouvernement a lancé son Plan Vida en 1994, pour lutter contre la mortalité maternelle et infantile, la Bolivie a considérablement augmenté sa capacité d'absorption et ses dépenses par rapport aux trois premières années du programme. Les dépenses, qui s'élevaient en moyenne à un peu plus de 1 million de dollars par an pour les trois premières années (1991-1993), ont nettement augmenté pour atteindre 2,5 millions de dollars en 1995. Le programme devrait donc absorber sans difficultés les crédits supplémentaires proposés.

## II. ACTIVITÉS PROPOSÉES

4. La prolongation demandée non seulement permettrait de terminer l'harmonisation des cycles de programmation du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP en 1998, mais permettrait au FNUAP d'adapter ses futurs programmes d'assistance aux nouveaux défis que présentent les grandes réformes qui se mettent actuellement en place en Bolivie, y compris celles qui résultent des nouvelles lois sur la participation populaire et la décentralisation administrative. Elle contribuerait également à renforcer les acquis du programme en cours.

5. Les lois sur la participation populaire et sur la décentralisation administrative, adoptées respectivement en 1994 et 1995, prévoient le transfert des pouvoirs, des responsabilités et des ressources de l'autorité centrale aux autorités départementales et municipales. Ce processus encourage la participation des communautés à la planification et à l'application des programmes, y compris à l'allocation des ressources. Parmi les actions menées dans le même sens, on peut citer la réforme de l'éducation entreprise en 1994, le programme de réduction de la mortalité maternelle, périnatale et infantile, appelé le "Plan Vida" (1994-1997), et le programme d'action stratégique pour le développement humain (1996-1997).

6. Dans le cadre des préparatifs du prochain programme d'assistance, le FNUAP prêterait une attention particulière à la manière dont il pourrait appuyer le processus de décentralisation, en particulier en ce qui concerne la mise en oeuvre des activités relatives à la population et à la santé génésique. L'accent serait mis sur le renforcement de la participation communautaire et l'amélioration, aux niveaux départemental et municipal, des capacités techniques et des capacités de gestion nécessaires à l'exécution des programmes de santé génésique. Le FNUAP s'attacherait à favoriser davantage et à consolider le consensus national sur la population et le développement et à encourager la prise en compte de questions clefs relatives à la population et à la santé génésique dans la formulation et la mise en oeuvre de politiques et de programmes départementaux et municipaux. Par ailleurs, il s'emploierait à favoriser l'application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ainsi que celui de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en collaboration étroite avec les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales (ONG), en particulier les organisations et réseaux de femmes.

7. Afin de renforcer les acquis du programme d'assistance en cours, le FNUAP continuerait d'appuyer l'action menée par le Secrétariat national à la santé pour faire baisser le taux élevé de mortalité maternelle qu'enregistre la Bolivie (le deuxième de la région), grâce à l'intégration des services et de

l'éducation en matière de santé génésique dans les activités liées aux soins de santé primaire. L'accent serait mis sur la qualité des soins de santé génésique et on prêterait une attention particulière aux aspects socioculturels, afin de tenir compte de la diversité culturelle du pays. On s'attacherait également à renforcer les capacités locales en matière de gestion et d'administration. Le FNUAP continuerait d'appuyer les actions novatrices relatives à la santé génésique des adolescents. Toutes les activités viseraient à favoriser la mise en place d'un système global de soins de santé génésique.

8. Le FNUAP prêterait son concours à l'action menée par le Secrétariat national à l'éducation pour introduire les questions relatives à la population dans les programmes d'enseignement scolaire et non scolaire, dans le cadre de la réforme de l'éducation mise en oeuvre récemment. S'appuyant sur ses précédents résultats en matière d'intégration des questions de population et de l'éducation sexuelle dans les programmes et les manuels scolaires du primaire, le FNUAP apporterait son appui à la formation continue de conseillers pédagogiques, ainsi qu'à la formation préparatoire des enseignants. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, le FNUAP appuierait l'intégration des questions de population et de l'éducation sexuelle dans les programmes révisés. Par ailleurs, il continuerait de favoriser l'introduction des questions relatives à la population et de l'éducation sexuelle dans les programmes d'éducation non extrascolaire lancés par les organismes gouvernementaux et les ONG. Il s'agirait notamment de contribuer à la révision des programmes d'enseignement destinés aux adultes et d'apporter un appui à l'éducation extrascolaire des jeunes et aux programmes de communication sociale du Sous-Secrétariat à l'éducation extrascolaire.

9. Dans tous les aspects du programme du FNUAP, on prêterait une attention particulière au renforcement des capacités nationales et on s'emploierait à garantir la durabilité des activités auxquelles le FNUAP apporte son appui. On s'attacherait tout particulièrement à tenir compte des disparités socioculturelles et des différences entre les sexes, en prêtant spécialement attention aux besoins spécifiques des différentes populations autochtones. L'appui du FNUAP se traduirait notamment par l'octroi de crédits destinés à payer le personnel chargé de l'appui au programme, dans le but de favoriser l'exécution nationale et de renforcer la capacité à long terme du pays de mener à bien le programme.

10. S'appuyant sur les enseignements tirés de l'exécution du programme en cours, le prochain programme d'assistance, qui doit être proposé en 1997, serait d'abord axé sur certains domaines et sur les groupes prioritaires. L'objectif serait de concentrer l'assistance dans le secteur de la santé génésique et de cibler les zones géographiques et les groupes de population les plus vulnérables, en tenant compte de la diversité socioculturelle du pays. On s'attacherait à obtenir les données de base nécessaires pour mesurer l'impact de l'assistance prêtée par le FNUAP à la Bolivie. Dans le cadre des préparatifs du nouveau programme d'assistance, et en collaboration étroite avec les autres donateurs, le programme aurait également pour but d'appuyer le développement d'une stratégie d'information, d'éducation et de communication en matière de santé génésique pour les différents points de prestation de services.

11. Le FNUAP se propose de prolonger le programme de la Bolivie jusqu'à la fin de l'année 1997 et d'augmenter le crédit correspondant de 1,9 million de dollars, dont 1,7 million serait financé au moyen du budget ordinaire. Le montant total du programme serait donc porté à 13,9 millions de dollars pour la période 1991-1997. Le tableau ci-dessous donne la ventilation de ce montant par secteur d'activité (en millions de dollars) :

Secteurs	Répartition des ressources approuvée par le Conseil d'administration en 1991	Dépenses 1991-1995	Prolongation approuvée pour 1996	Crédits additionnels demandés pour 1997		Total 1993-1997
				Budget ordinaire	Autres ressources	
Santé maternelle et infantile et planification familiale	4,1	4,0	2,7	1,0	0,2	8,0
Information, éducation et communication	1,6	1,6	(0,1)**	0,4	—	1,9
Collecte et analyse de données	1,9	2,0	(0,4)	0,1	—	1,6
Formulation d'une politique en matière de population	1,2	—	—	—	—	1,2
Femmes, population et développement	1,0	0,1	—	0,2	—	1,2
Réserve du programme	0,2	0,3*	(0,2)	—	—	—
<b>Total</b>	<b>10,0</b>	<b>8,0</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>	<b>0,2</b>	<b>13,9</b>

\* La réserve du programme a été consacrée aux activités relatives à la santé maternelle et infantile et à la planification familiale.

\*\* Les montants figurant entre parenthèses correspondent à la réaffectation des ressources à d'autres secteurs.

### III. RECOMMANDATION

12. La Directrice exécutive recommande au Conseil d'administration d'approuver la prolongation du programme de la Bolivie pour un an, soit jusqu'à la fin de 1997, et l'augmentation du crédit alloué à ce programme de 1,9 million de dollars, dont 1,7 million serait financé par le budget ordinaire du FNUAP, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles, les 200 000 dollars restants devant être obtenus auprès de sources multilatérales.

-----